

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT BLAISE DU BUIS (Isère)

Nombre de Conseillers Elus : 15 **L'AN DEUX MIL VINGT-SIX
Le 20 Mars**

En exercice : 15 Le Conseil municipal de la Commune de SAINT BLAISE DU BUIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, salle du Conseil, pour l'élection de l'Exécutif

Présents : 14 Date de convocation : 16 Mars 2026

Votants : 15 Présents : Mmes et MM. LONGECHAMP Carole ; NOGUER Serge ; PERRIN Yvette ; BOURDARIAT Gilles ; BOGET Sabine ; BARBIAN Pierre ; THIELENS Nicole ; MELIN Céline ; CARAYOL Guillaume ; RUYNAT Chrystelle ; BALME Christian ; FAURE Nathalie ; BOULORD Julien ; AFONSO SARAT Elvira

Absents : M. GUETTE Thierry

Pouvoir : M GUETTE Thierry donne pouvoir à Mme PERRIN Yvette

Secrétaire de Séance : Mme PERRIN Yvette

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Ordre du Jour de la séance : L'élection de l'exécutif :

1. Election du Maire
2. Détermination du nombre d'adjoints
3. Election des adjoints

Délibération n°2026032001 : Election du Maire

Se sont réunis les membres du Conseil municipal sous la présidence de Mme Thielens Nicole, la plus âgée des membres du Conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant.

Il est procédé à l'élection du maire.

Nom et prénom du candidat : Madame Carole Longechamp.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :15 (quinze)

Nombre de bulletins blancs : 1 (un)

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14 (quatorze)

Majorité absolue : 8 (huit)

Ont obtenu :

- Mme Longechamp Carole : 12 voix (douze)

- Mme Perrin Yvette : 2 voix (deux)

Mme Longechamp Carole, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée maire et a été immédiatement installée.

Délibération n°2026032002 : Détermination du nombre d'adjoints

Considérant que le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que le conseil municipal compte quinze membres,

Le maire propose de fixer le nombre d'adjoints à quatre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- **CREER** quatre postes d'adjoints

La présente délibération est adoptée dans les conditions suivantes :

POUR : **12** CONTRE : **0** ABSTENTION : **3**

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n°2026032003 : Election des adjoints (scrutin de liste paritaire)

Une liste est proposée, conduite par Serge Noguer et composée de quatre candidats comme suit :

Premier Adjoint : Serge Noguer
Deuxième Adjointe : Yvette Perrin
Troisième Adjoint : Pierre Barbian
Quatrième Adjointe : Sabine Boget

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :15 (quinze)

Nombre de bulletins blancs : 3 (trois)

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 12 (douze)

Majorité absolue : 7 (sept)

La liste de candidats proposée a obtenu 12 voix (douze), soit la majorité absolue.

Ont été proclamés adjoints au maire, les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Serge Noguer et ont été immédiatement installés dans l'ordre de la liste :

**Premier Adjoint : Serge Noguer
Deuxième Adjointe : Yvette Perrin
Troisième Adjoint : Pierre Barbian
Quatrième Adjointe : Sabine Boget**

Questions diverses :

Carole Longechamp fait lecture de la chartre de l'élu.

Mme Nathalie Faure remet l'écharpe tricolore à Mme Carole Longechamp qui va désormais occuper le poste de Maire.

Aucune question n'est posée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H40.

Le Secrétaire,

Yvette PERRIN

Le Maire,

Carole LONGECHAMP

Affiché à la porte de la Mairie le 27/03/2026.

